

SEB GARANTIE**pour accessoires et pièces détachées et ustensiles de cuisine**

 : www.seb.fr / www.seb.be

Les accessoires, consommables et autres pièces remplaçables directement par l'utilisateur, peuvent être commandés, s'ils sont disponibles localement, tel que décrit sur le site internet SEB

La Garantie

SEB garantit ses accessoires d'origine, pièces détachées et ustensiles de cuisine contre tout défaut de fabrication ou de matière **pendant 2 ans**, à partir de la date d'achat initiale ou de la date de livraison, à l'exception des pièces détachées qui nécessitent un outillage spécifique ou des connaissances techniques pour être mises en place, lesquelles n'auront une garantie commerciale que de 3 mois. Cette garantie commerciale du fabricant couvre tous les coûts de remise en état d'un produit reconnu défectueux pour redevenir conforme à ses spécifications d'origine, par la réparation ou le remplacement éventuel de pièces défectueuses et la main d'œuvre nécessaire. Au choix de SEB, un produit de remplacement peut être proposé à la place de la réparation du produit défectueux. Les obligations de SEB dans le cadre de cette garantie se limitent exclusivement à cette réparation ou ce remplacement.

Conditions & Exclusions

SEB n'a aucune obligation de réparer ou d'échanger un produit qui ne serait pas accompagné d'un justificatif d'achat. Après avoir appelé le Service Consommateur SEB approprié et avoir obtenu un accord de retour, le produit doit être emballé de manière adéquate et envoyé, en recommandé (ou mode d'envoi équivalent), à SEB. Après confirmation de la défectuosité du produit, SEB retournera le produit réparé ou bien enverra un produit neuf. Les pièces non défectueuses seront retournées au consommateur à sa demande et à ses frais.

Afin d'offrir le meilleur service après-vente possible et d'améliorer constamment la satisfaction de ses clients, SEB pourra envoyer une enquête de satisfaction à tous les clients dont le produit aura été réparé ou échangé par l'un des partenaires service agréés de SEB. Cette garantie commerciale couvre exclusivement les produits achetés et utilisés à des fins domestiques et ne couvre pas les dommages qui seraient le résultat d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, du non-respect des instructions d'utilisation de SEB, ou d'une modification ou d'une réparation non autorisée du produit. Cette garantie ne s'applique pas aux problèmes d'emballage ou de transport pendant l'expédition du produit par son propriétaire. **Elle n'inclut également pas l'usure normale du produit, ni la maintenance ou le remplacement de pièces consommables**, ni les cas suivants :

- utilisation d'une eau ou de consommables non adaptés
- dommages ou dysfonctionnements spécifiquement dus à l'utilisation avec un voltage, une fréquence électrique non conformes à ceux spécifiés sur la plaque signalétique du produit ou toute autre spécification
- entartrage (tout détartrage doit être réalisé conformément aux instructions dans le mode d'emploi)
- tout accident lié à un feu, une inondation, la foudre, etc.
- dommages mécaniques, surcharge
- entrée d'eau, d'insectes ou de poussière dans le produit (hors appareils aux caractéristiques spécialement conçues pour les insectes)
- verre ou céramique endommagés
- usage professionnel ou commercial
- taches, décoloration ou rayures
- utilisation dans un four (sauf produits spécifiquement prévus pour cet usage)
- dommages résultant d'un choc ou d'une chute
- brûlures causées par l'exposition à la chaleur ou la flamme
- nettoyage au lave-vaisselle (sauf produits spécifiquement prévus pour cet usage)
- dommages résultant de chocs thermiques

Droits des Consommateurs

Cette garantie commerciale de SEB n'affecte ni les droits légaux dont bénéficie tout consommateur légalement, qui ne sauraient être exclus ou limités, ni les droits légaux envers un distributeur auprès de qui aurait été acheté un produit. Cette garantie donne au consommateur des droits spécifiques, et le consommateur peut par ailleurs bénéficier des droits particuliers qui peuvent varier en fonction de l'Etat ou du pays. Le consommateur peut faire usage de ces droits de son seul fait.

Pour la France uniquement :

Ces conditions de garantie s'appliquent sans préjudice des garanties légales telles que décrites ci-dessous :

- « Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.
- « Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.
- « La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.
- « La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.
- « Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.
- « Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.
- « Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser

intégralement contre restitution du bien, si :

« 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

« 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

« 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

« 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

« Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

« Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

« Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

« Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

« Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel ([article L. 241-5 du code de la consommation](#)).

« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des [articles 1641 à 1649 du code civil](#), pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien. »

SEB* GARANTIE

Voor accessoires, reserveonderdelen en keukenhulpen

Accessoires, verbruiksproducten en door de eindgebruiker te vervangen onderdelen kunnen worden gekocht, indien lokaal verkrijgbaar, zoals beschreven op de SEB internetsite www.seb.com

De garantie

SEB garandeert haar originele accessoires, reserveonderdelen en keukenhulpen tegen elk fabricagegebrek in materialen of vakmanschap gedurende **2 jaar**, gerekend vanaf de eerste aankoopdatum of leverdatum, met uitzondering van de reserveonderdelen voor plaatsing waarvan specifiek gereedschap of technische kennis is vereist. Hiervoor geldt een commerciële garantie van slechts 3 maanden.

Deze commerciële fabrieksgarantie dekt alle kosten gerelateerd aan het repareren van het aantoonbaar defect product zodanig dat dit voldoet aan de oorspronkelijke specificaties, via reparatie of vervanging van defecte onderdelen en de nodige arbeid. Naar keuze van SEB kan in plaats van het repareren van een defect product een vervangend product worden geleverd. De enige verplichting van SEB en uw exclusieve oplossing onder deze garantie zijn beperkt tot zodanige reparatie of vervanging.

Voorwaarden en uitsluitingen

SEB is niet verplicht om producten te repareren of te vervangen die niet voorzien zijn van de originele aankoopfactuur. Na het bellen van het juiste SEB Consumer Contact Centre en het verkrijgen van goedkeuring voor retourzending moet het product op adequate wijze worden verpakt en geretourneerd, per aangetekende post (of soortgelijke methode van terpostbezorging), aan SEB. Na bevestiging van het defecte product zal SEB een gerepareerd of een nieuw product retour zenden. Er zullen geen defecte onderdelen worden teruggezonden aan de eiser op diens verzoek en voor diens rekening.

Om de best mogelijke aftersalesdiensten te leveren en de klanttevredenheid voortdurend te verbeteren, kan SEB een tevredenheidsonderzoek toesturen aan alle klanten die hun product hebben laten repareren of omruilen door een SEB geautoriseerd servicecentrum.

Deze commerciële garantie is uitsluitend van toepassing op producten gekocht en gebruikt voor huishoudelijke doeleinden en dekt geen schade die optreedt als gevolg van misbruik, nalatigheid, niet volgen van de instructies van SEB, of een wijziging of ongeautoriseerde reparatie van het product, inadequate verpakking door de eigenaar of onjuiste hantering door een vervoerder. **Deze garantie dekt ook geen normale slijtage, onderhoud of vervanging van verbruiksproducten**, noch in de volgende gevallen:

- het gebruik van het verkeerde soort water of verbruiksproduct
- schade of slechte resultaten specifiek te wijten aan verkeerd voltage of verkeerde frequentie zoals aangegeven op het product-id of de productspecificatie
- kalkaanslag (ontkalken moet worden uitgevoerd volgens de gebruiksaanwijzing)
- ongevallen, waaronder brand, overstroming, blikseminslag, etc
- mechanische schade, overbelading
- indringen van water, stof of insecten in het product (geldt niet voor producten die speciaal gemaakt zijn voor insecten)
- schade aan glas of porselein in het product
- professioneel gebruik of gebruik in een werkomgeving
- vlekken, verkleuringen of krassen
- gebruik in een oven (behalve producten die hier specifiek voor zijn bestemd)
- omgegooide of gevallen producten
- brandwonden veroorzaakt door blootstelling aan hitte of vuur
- reiniging in de vaatwasser (behalve producten die hier specifiek voor zijn bestemd)
- schade als gevolg van thermische schokken

Consumentenrechten

De SEB commerciële garantiebepalingen veranderen niets aan de wettelijke rechten die een consument kan hebben of aan die rechten die niet kunnen worden uitgesloten op beperkt, noch aan de rechten jegens de winkel waar de consument het product heeft gekocht. Deze garantie geeft een consument specifieke wettelijke rechten en de consument kan ook andere rechten hebben die van staat tot staat of van land tot land verschillen. De consument kan naar eigen keuze van deze rechten gebruik maken.

* *SEB huishoudelijke apparaten behoren in sommige gebieden, zoals Amerika en Japan tot het merk T-FAL. SEB zijn geregistreerde handelsmerken van [Groupe SEB](#).*